

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**En prévision d'une vaste
consultation le 11 mars prochain**

**La MRC invite les agriculteurs à participer avant le 28 février à
un important sondage en ligne au sujet du développement de
la zone agricole**

(Beauharnois – Le 17 février 2014) La MRC de Beauharnois-Salaberry tient présentement un important sondage au sujet du Plan de développement de sa zone agricole (PDZA). Les agriculteurs du territoire ont jusqu'au 28 février prochain pour le compléter en ligne en accédant à la page d'accueil du site Internet de la MRC (www.mrc-beauharnois-salaberry.com). Le sondage est accessible dans la colonne de droite du site sous la rubrique "Grands dossiers".

Une fois ce sondage complété, les agriculteurs du territoire seront invités le 11 mars prochain, de 9 h à 15 h, à une importante consultation au centre communautaire de Saint-Étienne-de-Beauharnois (430, rue de l'église). Dans ce dernier cas, les intéressés doivent confirmer leur présence auprès de M. Marc-André Gagnon au 450-225-0870 (poste 233).

- Une démarche en partenariat avec la CMM et le MAMROT -

Il faut rappeler que cet exercice de planification fait notamment suite à l'entrée en vigueur en mars 2012 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Cette dernière, alors inspirée par les projets-pilotes de PDZA réalisés à travers le Québec, soumettait à l'été 2012 aux MRC constituantes, de concert avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT), une proposition de subvention de l'ordre de 25 000 \$ pour la réalisation d'un outil de développement de la zone agricole, ce à quoi la MRC de Beauharnois-Salaberry a consenti.

Cet exercice, réalisé par la MRC en concertation avec les acteurs du milieu, a pour objectif ultime de soutenir les initiatives locales afin de favoriser le développement des activités agricoles et ainsi améliorer la qualité de vie de la collectivité. Le PDZA permettra à la MRC de bonifier son schéma d'aménagement et de développement, d'ailleurs en cours de révision.

- Les avantages d'un PDZA -

Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles, d'atténuer les pressions de l'urbanisation et de favoriser la vitalité du territoire.

À terme, le PDZA doit notamment permettre la mise en valeur des entreprises agricoles et de leurs produits, l'accroissement et la diversification des productions et le développement des activités complémentaires à l'agriculture, telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Comme le mentionnait à l'amorce du processus en mai dernier M. Gaétan Ménard, représentant désigné du conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, « *Une démarche comme celle que nous venons d'amorcer s'avère primordiale, dans la mesure où 78 % du territoire de la MRC est agricole et que cette initiative nous permettra de nous doter d'un outil de développement qui nous offrira l'opportunité de réinventer notre industrie agricole et de l'amener vers de nouveaux horizons* ».

MRC de Beauharnois-Salaberry

- 30 -

Source : Guy Longtin
Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
Tél: 450.225.0870 (poste 226)
Courriel : g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com